Mont Saint Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217604511-20260922-2026-89-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026

DECISION N°2026 – 89

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET DE SECURISATION DU CENTRE AQUATIQUE EUROCEANE

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° DEL2026-04-04 du Conseil Municipal du 02 avril 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;

- **VU** le guide des aides à l'investissement des communes et des groupements de communes 2026-2027 ;

- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter auprès du Département de Seine-Maritime l'aide « équipements sportifs », pour les travaux de rénovation et de sécurisation – Centre aquatique EUROCEANE, selon le plan de financement suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Travaux	106 851,82 €
	TOTAL	106 851,82 €
RECETTES	Département Seine-Maritime	32 055,55 €
	Autofinancement Ville	74 796,27 €
	TOTAL	106 851,82 €

ARTICLE 2 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 22 SEP. 2026

Pour le maire et par délégation,
Benjamin DUCA-DENEUVE

MONT-SAINT-AIGNAN Seine Maritime MAIRIE

4e adjoint chargé des finances et de l'évaluation des politiques publiques

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr